



13-06-2012

Les « Valeo » gagnent un premier combat Valéo Transmissions – Amiens zone industrielle Nord

Révéleé dès 1905, le scandale de l'Amiante n'a été légalement reconnu qu'en 1977. L'interdiction de son utilisation ne viendra qu'en 1999 et seulement dans 8 pays, résultat du lobbying du « Comité de l'Amiante » financé par des industriels, dont Valeo.

Les Valéo viennent de gagner un premier combat. 15 800 € d'indemnités pour chaque ancien salarié de l'entreprise. 15 000 € pour préjudice d'anxiété et 800 € pour frais de procédure, tel est le jugement rendu par la section Industrie du Tribunal des Prud'hommes d'Amiens au « profit » de 199 ex-salariés en préretraites ou retraites de Valeo Amiens, regroupés derrière le collectif Amiante CGT.

Le Tribunal en revanche a débouté des demandes faites sur le bouleversement des conditions d'existence et le préjudice économique subi sur les pertes de salaires (65 % du salaire brut au lieu des 100 % demandés par les plaignants). Depuis le début de la procédure (fin 2009) 14 personnes sont décédées et chez beaucoup d'autres des maladies se sont déclarées (nodules, abestoses, plaques pleurales)

Selon l'avocat, le jugement rendu est exceptionnel car on atteint là le maximum qu'on peut toucher en France puisqu'en général les indemnités se situent en moyenne dans ce cadre autour de 4000 € ;

Ces 3 144 200 € repris aux actionnaires empoisonneurs du groupe Valeo ne sont qu'un début. En effet le 2 juillet 2012 les Prud'hommes doivent rendre également leur jugement sur presque 150 dossiers présentés dans la section Encadrement.

Il faut savoir que les Tribunaux Italiens ont condamné les patrons « d'Eternit » à 15 ans de prison ferme pour « utilisation de produits cancérigènes ».

Dans cette Europe au service du grand capital, quand verra-t-on un alignement de la justice lorsque l'on sait que des dizaines de milliers de travailleurs français souffrent et décèdent de cancers alors que leurs employeurs savaient de longue date à quoi ils étaient exposés ?

Ces sommes « gagnées » pour tant de vies perdues paraissent dérisoires surtout lorsque l'on sait qu'il y a quelque temps, un directeur de chez Valeo a organisé son « licenciement » en s'octroyant une prime de départ de 3 millions et demi d'euros. En latin « **Valeo** » signifie : « **se porte bien** ».

Affaire à suivre le 2 juillet (jugement de la section Encadrement). Nous vous tiendrons au courant.